

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Dans le cadre des présentes conditions générales de vente (ci-après : «les Conditions Générales»), le terme «Nobel Biocare» désigne le vendeur Nobel Biocare identifié comme tel sur la facture et/ou la Confirmation de Commande ; le terme «Produit(s)» désigne les produits figurant sur la facture et/ou sur la Confirmation de Commande envoyée par Nobel Biocare et, lorsque ce sens n'a pas été expressément exclu, le service général et le support fournis par Nobel Biocare, ainsi que tout programme informatique fourni sous licence à l'Acheteur par Nobel Biocare ; le terme «Acheteur» désigne une personne physique ou morale qui achète des Produits à Nobel Biocare; le terme «Contrat» désigne tout accord contractuel par lequel l'Acheteur s'engage à acheter des Produits à Nobel Biocare. Les définitions qui précèdent s'appliquent à tous les articles des présentes Conditions Générales, sauf exception expressément prévue.

1. APPLICATION

1.1 Les présentes Conditions Générales s'appliquent, sauf accord exprès contraire entre Nobel Biocare et l'Acheteur, à toute vente de Produits faite par Nobel Biocare ainsi qu'à toute indication de Nobel Biocare figurant dans des brochures, listes de prix, annonces, publicités et offres de prix. Les offres de prix ne sont valables que si elles sont faites par écrit et uniquement pour leur durée de validité. En l'absence d'indication expresse contraire, la durée de validité est de dix (10) jours.

1.2 Les commandes peuvent être reçues par Nobel Biocare par écrit, par Internet, par téléphone ou par fax. Un Contrat est réputé conclu à partir de l'instant où il a été accepté par Nobel Biocare soit par l'envoi d'une Confirmation de Commande soit par la livraison de Produits. La Confirmation de Commande doit être vérifiée par l'Acheteur. Toute erreur doit être communiquée par écrit immédiatement à Nobel Biocare, faute de quoi les éléments figurant dans la Confirmation de Commande sont réputés acceptés par l'Acheteur. Par sa commande, l'Acheteur accepte l'application des présentes Conditions Générales. Toute modification apportée à un Contrat doit être confirmée par écrit par Nobel Biocare pour être valable.

1.3 Modification des conditions générales de vente : Nobel Biocare se réserve la faculté, sous réserve d'en avoir informé ses cocontractants un mois à l'avance, de modifier ses Conditions Générales. Les conditions générales de vente applicables sont celles en vigueur à la date de la commande passée par l'acheteur.

2. PRIX, PAIEMENT ET RESERVE DE PROPRIETE

2.1 Le prix des Produits, les taxes, les coûts de transport, les primes d'assurances ainsi que les coûts d'installation seront ceux en vigueur au moment de la commande. Ces prix seront indiqués sur la facture. Le barème de prix est indiqué dans la Liste de Prix Nobel Biocare, transmise sur simple demande. Les réductions de prix, s'il en existe, figurent sur la facture. Nobel Biocare se réserve le droit d'adapter les prix, en particulier en cas de modification des taux de change, des taux applicables aux taxes, des primes d'assurances, des coûts de fret et du prix d'achat (y compris se rapportant aux composants), sous réserve d'en informer l'Acheteur au moins un mois à l'avance.

2.2 Lorsque la livraison n'est pas immédiate et que les prix ont été modifiés postérieurement à la commande, Nobel Biocare se réserve le droit d'adapter les prix en fonction des modifications des taux de change, des taux applicables aux taxes, des primes d'assurances, des coûts de fret et du prix d'achat (y compris se rapportant aux composants). Dans ce cas, Nobel Biocare en informera l'Acheteur qui

pourra, s'il n'accepte pas le nouveau prix, renoncer à la commande.

2.3 Le paiement doit être fait, en principe, à la commande, ou à la date d'échéance indiquée sur la facture, si un accord en ce sens a été préalablement convenu entre les parties. Dans l'hypothèse où la date d'échéance de la facture serait postérieure à la date de commande, tout retard dans les paiements peut justifier le retour à une exigence de paiement à la commande, voire une interruption de livraison au libre choix de Nobel Biocare. En tout état de cause, le retard de paiement par rapport à la date d'échéance de la facture entraîne de plein droit des pénalités de retard basées sur un taux égal à trois fois le taux de l'intérêt légal (art. L441-6 du Code de commerce). Aucun escompte de règlement n'est autorisé sauf stipulation écrite contraire de notre part.

2.4 Les produits sont vendus en réserve de propriété jusqu'à parfait paiement en principal et accessoires éventuels. Nobel Biocare demeure par conséquent propriétaire des produits vendus jusqu'au complet paiement du prix et l'Acheteur s'engage, tant que la propriété ne lui est pas transférée, à prendre toutes les précautions utiles à la bonne conservation des produits. En cas de non paiement intégral ou partiel, Nobel Biocare pourra, sans mise en demeure, reprendre de plein droit les marchandises vendues non utilisées par l'Acheteur. L'Acheteur doit mettre à disposition de Nobel Biocare les produits à la demande de ce dernier.

3. LIVRAISON ET CONDITIONS DE RETOUR

3.1 Les commandes de l'Acheteur sont définitives dès réception de celles-ci par Nobel Biocare. Elles sont subordonnées à la confirmation de la commande par Nobel Biocare dans les conditions indiquées au 1.2 ci-dessus.

3.2 L'Acheteur doit vérifier les Produits à leur livraison afin de signaler tout défaut ou dommage dans un délai de sept (7) jours à compter de celle-ci. Après l'écoulement de ce délai, l'Acheteur est réputé avoir accepté les Produits.

3.3 Dans l'hypothèse où l'Acheteur refuse, sans motif légitime, une livraison, l'Acheteur doit s'acquitter de tous les frais ou pertes résultant pour Nobel Biocare de ce refus, y compris les coûts d'entreposage, jusqu'à acceptation de la livraison.

3.4 Pour tout Produit, le délai de retour est de 90 jours à compter de la date de livraison. Aucun retour n'est autorisé au-delà de 90 jours date de livraison. Les Produits doivent être au catalogue standard au moment du retour, et avoir un minimum de 6 mois de validité (loyaux et marchands, ni obsolètes, ni périmés). Les Produits spéciaux et pièces de rechange ne sont pas repris. Toute demande de retour doit être formulée par la rédaction d'une demande de retour adressée au siège social et faire l'objet d'une acceptation de retour de Nobel Biocare, et être accompagnée d'une demande d'échange d'une valeur au moins égale à la valeur en retour. Les pièces retournées doivent être dans leur emballage d'origine, non altéré, et adressé en recommandé avec AR à Nobel Biocare. Les produits vendus sous forme de kit ou de set ne peuvent pas être retournés sous forme d'éléments individuels.

4. GARANTIE

4.1 Sauf disposition expresse contraire figurant dans le Contrat avec l'Acheteur et/ou dans les conditions du « Programme de garantie » Nobel Biocare, Nobel Biocare garantit l'absence de défaut de ses Produits pour une période de douze (12) mois à compter de la date de livraison. En cas de défaut constaté pendant la période de garantie, le Produit sera réparé ou remplacé, au choix de Nobel Biocare et à ses

propres frais, dans un délai raisonnable.

4.2 La garantie de Nobel Biocare telle qu'exprimée ci-dessus s'applique à l'exclusion de toute autre forme de garantie, dans la mesure permise par la loi. La garantie limitée de Nobel Biocare n'offre pas une protection de garantie pour les dommages causés par (i) une installation incorrecte, une utilisation incorrecte de produits ou de services Nobel Biocare ou de produits ou de services fabriqués à partir de produits ou de services Nobel Biocare, une modification, une transformation ou une réparation incorrecte effectuée par l'Acheteur ou par un tiers non autorisé; (ii) toute partie (à l'exception de Nobel Biocare) ou tout autre effet extérieur; ou (iii) toute instruction donnée par l'Acheteur et exécutée de façon correcte par Nobel Biocare.

4.3 L'Acheteur doit fournir à Nobel Biocare toute information, toute coopération ainsi que tous moyens et accès que l'on peut raisonnablement attendre de lui afin de permettre à Nobel Biocare d'exercer ses obligations. En cas de non-observation de ces obligations, aucun service ni assistance ne seront dus par Nobel Biocare. La sécurité ainsi que la confidentialité de toutes les données contenues dans les Produits sont de la seule responsabilité de l'Acheteur. Il en va de même s'agissant de toutes les obligations légales et réglementaires relatives aux Produits et incombant à l'Acheteur.

5. RESPONSABILITE

5.1 Nobel Biocare décline toute responsabilité, expresse ou implicite, et ne serait être tenu responsable de dommages directs, indirects, exemplaires ou autres, résultant de ou en lien avec toute erreur de jugement ou de pratique professionnelle dans le cadre de l'utilisation des produits Nobel Biocare

5.2 Les Produits fournis par Nobel Biocare ne sont pas conçus pour déterminer un diagnostic ou un plan de traitement. Aucun Produit ni aucune information diffusée par Nobel Biocare ne peuvent se substituer aux services de professionnels de la santé expérimentés, ni se substituer à l'avis médical d'un praticien. Nobel Biocare n'offre aucune assurance ni garantie pour ses Produits concernant le traitement, l'action ou la médication.

6. DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

6.1 Tous les droits de propriété intellectuelle se rapportant aux Produits (ci-après: «les Droits de PI») sont et resteront la propriété exclusive de Nobel Biocare ou de ses détenteurs de licence selon les cas.

6.2 Les implants sont vendus à l'Acheteur avec une licence d'utilisation des Droits de PI limitée exclusivement à une utilisation conjointe avec des Produits Nobel Biocare. L'utilisation d'implants Nobel Biocare avec d'autres produits que les Produits Nobel Biocare constitue une violation des droits accordés dans la licence – limités à une utilisation des Droits de PI sur les implants Nobel Biocare conjointement à des Produits Nobel Biocare – et constitue une violation des Droits de PI.

6.3 Les Produits peuvent être protégés dans certains cas par des brevets qui se rapportent à l'utilisation d'un Produit déterminé conjointement à un ou plusieurs autres Produits. L'Acheteur est prié de se référer à la liste d'informations relatives au brevet contenues dans le document d'enregistrement du brevet applicable. Dans de tels cas, l'achat d'un Produit Nobel Biocare original inclut une licence permettant d'appliquer ce Produit conjointement avec d'autres Produits Nobel Biocare comme partie d'une combinaison brevetée. Une telle licence ne s'étend pas à l'application conjointe avec

d'autres produits que les Produits Nobel Biocare. Aucun autre fabricant n'est autorisé à accorder une telle licence. Sauf accord exprès de Nobel Biocare, l'Acheteur de Produits Nobel Biocare brevetés a l'interdiction d'exporter des Produits Nobel Biocare dans des pays où ces Produits sont protégés par des brevets (sous réserve de l'application des dispositions du droit européen).

6.4 Nobel Biocare s'engage à assumer la défense, à indemniser et à rembourser tout dommage subi par l'Acheteur consécutivement à tout jugement condamnant au paiement d'une somme d'argent (y compris les frais et les honoraires d'avocat) résultant d'une procédure judiciaire définitive ou d'un accord amiable définitif, dans la mesure où les montants dus se rapportent à une demande faisant valoir le fait que les Produits fournis par Nobel Biocare portent atteinte aux droits d'un tiers. Le paiement de cette indemnité est conditionné au fait qu'un avis immédiat du dépôt d'une telle demande par un tiers soit fait à Nobel Biocare et que ce dernier se voie accorder le contrôle complet de la défense dans le procès, respectivement de la négociation d'un possible accord amiable.

7. RESILIATION

7.1 Nobel Biocare se réserve le droit de mettre fin à un Contrat par écrit avec effet immédiat dans le cas où l'Acheteur ne s'acquitterait pas du montant d'une dette à temps. Chacune des parties peut mettre fin à un Contrat dans le cas où l'autre : (i) commet une violation matérielle du Contrat et n'y remédie pas dans un délai de trente (30) jours dès réception d'un avis écrit de l'autre partie ; ou (ii) devient insolvable ou est dans l'incapacité de s'acquitter de ses dettes à leur échéance.

8. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

8.1 Le présent contrat est soumis à la loi française.

8.2 Attribution de juridiction : En cas de litige, Nobel Biocare se réserve le droit de saisir toute juridiction compétente. Dans l'hypothèse où le défendeur est commerçant, le tribunal de commerce de Paris sera compétent.

9. DONNEES PERSONNELLES

9.1 Les données personnelles confiées à Nobel Biocare par l'Acheteur seront conservées et/ou transférées en respectant de façon stricte les lois sur la protection des données applicables. Il est de la responsabilité de l'Acheteur d'obtenir le consentement de ses patients au transfert à Nobel Biocare de toute donnée personnelle. L'Acheteur consent au transfert de ses données personnelles à une société du groupe Nobel Biocare située à l'extérieur de l'EEE (Espace Economique Européen).

10. DISPOSITIONS DIVERSES

10.1 Nobel Biocare a le droit de se substituer un sous-contractant ou de céder ou transférer ses droits et obligations à un tiers compétent. L'Acheteur n'est pas autorisé à céder ni transférer ses obligations à un tiers.

10.2 Tous les Produits Nobel Biocare actuels ainsi que les offres de services peuvent être consultés sur le site Internet www.nobelbiocare.com. Toutes les conditions applicables figurant sur ce site Internet à la date de conclusion du Contrat font partie intégrante du Contrat.